

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 Juin 2008

Le vingt juin deux mille huit à dix huit heures trente, le conseil de communauté de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie du Mas-d'Azil, siège de la collectivité, sous la présidence de Monsieur Raymond BERDOU ; cette session se tient à la suite de la convocation adressée par le Président le 13 juin 2008.

Nombre de Membres en exercice : 28

Étaient présents : BERNABE Jean-Pierre et TOULOUSE René (La Bastide de Besplas), LOUBET Léon, VIGNAUX Jean-Paul et COMBARIEU Jean-Claude (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc et HUC Roger (Camarade), COMMENGE Jean-Claude et VIGNAUX Jean (Campagne sur Arize), MOIROT Christian et BERDOULAT Roger (Castex), DAPOT Michel, LACOSTE Roger (Daumazan), BUSATO Philippe et SAINT-GERMAIN Philippe (Fornex), DEJEAN Jean-Paul et MOREAU François (Gabre), BORDALLO Ramon et LACUISSE François – *suppléant de GOLDSTEIN Alain* - (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande et POUJEC Jean-Marc (Le Mas d'Azil), DESCUNS Liliane (Méras), GAUTHIER Daniel – *suppléant de CAMEL Louis* - et DARAUT Nadine (Montfa), MILHORAT Laurent et REY Didier (Sabarot), SAINT-GERMAIN Pascal (Thouars sur Arize).

Étaient absents : (excusés) : BERGE Rémi (Daumazan), COMMENGE Patrice (Le Mas d'Azil), FAGGIANELLI François (Méras), TATAREAU André (Thouars sur Arize).

Monsieur le Président expose l'ordre du jour.

1- INFORMATISATION ET MOBILIER BIBLIOTHEQUES

Afin d'anticiper la mise en place du réseau des bibliothèques de l'Arize avant l'ouverture de la médiathèque centre au Mas d'Azil, un programme d'informatisation a été lancé avec l'acquisition de matériel pour la gestion ou l'accès au public, un logiciel de consultation et de réservation via Internet, le mobilier de la médiathèque et quelques meubles de présentation sont également prévus dans l'équipement. Le plan de financement prévoit 80 % de subventions.

2- AVENANT SIGNALÉTIQUE

Hervé BARTHE explique à l'assemblée que le projet initial de micro signalétique correspondait à 290 lattes et aujourd'hui il correspond à 850 lattes. Avenant au contrat : **41 169,70 € H.T** supplémentaire.

Il informe également les Maires des 14 communes que dès le mercredi 25 juin les lattes qui avaient été enlevées seront installées ainsi que les cartographies.

L'assemblée passe au vote de l'Avenant qui se fait à l'unanimité.

3- ADHESION ARIEGE INITIATIVE

La cotisation à l'association qui gère les prêts d'honneur à l'installation d'entreprise s'élève à 950 €.

4- COTISATIONS 2008 AU PAYS

La cotisation au Pays des Portes d'Ariège Pyrénées qui s'élevait à 0,20 € / habitant est désormais de 1,50 € / habitant. Ce montant est imposé par Le Conseil Régional en contre partie des subventions destinées au Pays

5- AVIS SUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Monsieur Christian MOIROT, Maire de Castex, Vice-Président de la Communauté de Communes intervient pour présenter à l'assemblée les 3 scénarios proposés pour le traitement des déchets ménagers.

➤ 1^{er} scénario : **UIOM (Unité d'Incineration des Ordures Ménagères)**

Les déchets arrivent en usine et sont brûlés. **Valorisation de la chaleur** produite 23 GWh (électricité)

Coût à la tonne : 100 €

➤ 2^{ème} scénario : **PTMB (PréTraitement Mécanique et Biologique)**

Les déchets sont versés dans des cylindres, ils passent par des cribles et l'on récupère à la sortie de la matière organique (8 000 t de compost) + CSR (combustible Solide Résiduel). **Valorisation de la matière**

Coût à la tonne : 80 €

➤ 3^{ème} scénario : **BRR (Bio Réacteur Réversible)**

Les déchets sont enfouis dans des casiers et sont arrosés régulièrement avec les lixiviats. La production d'énergie est de 3 GWh. Avec production de 1 000 t de métaux et 8 000 t de CSR : la matrice terreuse est minéralisée. **Valorisation de la matière**

Coût à la tonne : 70 €

La présentation a permis d'évaluer les avantages, les inconvénients et les incidences sur l'environnement de chaque scénario, présentation qui a généré un débat au sein de La Communauté de Communes.

En fin de présentation les membres du conseil communautaire donnent individuellement leur avis qui se résume comme suit :

1er scénario :	UIOM (Unité d'Incineration des Ordures Ménagères)
----------------	---

Refusé à l'unanimité

2ème scénario :	PTMB (PréTraitement Mécanique et Biologique)
-----------------	--

Favorable	19
Abstention	3
Défavorable	6

3 scénario :	BRR (Bio Réacteur Réversible)
--------------	-------------------------------

Favorable	24
Abstention	4
Défavorable	0

Enfin, entre les 2 derniers scénarios le choix des délégués de la Communauté de Communes de l'Arize se porte :

sur le scénario n° 3 : le BIO REACTEUR REVERSIBLE

6- Désignation des délégués au SMECTOM du Plantaurel

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il convient de désigner les délégués de la Communauté de Communes qui seront appelés à siéger au sein du SMECTOM. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

DESIGNE les personnes ci-dessous déléguées auprès du SMECTOM :

Délégués Titulaires :

MOIROT Christian
BERNABE Jean-Pierre
LACOSTE Roger
DESCUNS Liliane
LOUBET Léon
BORDALLO Ramòn

Délégués Suppléants :

BAZY Jean-Marc
TOULOUSE René
DAPOT Michel
VIGNAUX Jean
MOREAU François
LACUISSE François

7- Actions culturelles 2008

Monsieur Michel DAPOT, Maire de Daumazan-sur-Arize et Vice-Président de La Communauté de Communes prend la parole. Il fait part à l'assemblée des travaux de la Commission Culture réunie le 29 Avril 2008.

1. Les chapiteaux

La Communauté de Communes a acquis deux chapiteaux en 2002. Ils sont prêtés gracieusement aux communes du territoire. Un tableau est rempli tous les ans pour une meilleure coordination de ces prêts.

Les chapiteaux ont été restaurés cette année. Il faut absolument un responsable qui supervise le montage et le démontage.

2. Labellisation des manifestations

Lors du précédent mandat, la commission Culture a proposé de labelliser certaines manifestations, comme le fait le Conseil Général. Une quinzaine de manifestations ont été retenues. Un cahier des charges sera remis à ces associations qui devront participer à la promotion du canton et de la Communauté de Communes.

Manifestation	Commune	Manifestation	Commune
Terre de Couleurs	Daumazan sur Arize	Vallée des Sciences	Territoire
Foire Agricole	Le Mas d'Azil	Arlésie	Territoire
Fête de la Figue	Le Mas d'Azil	Maison du Patrimoine	Territoire
Festival de la moto	Sabarat	Propulseur azilien	Le Mas d'Azil
Marché de l'Art	La Bastide de Besplas	Tribu de Magda	Le Mas d'Azil
Caza d'Oro	Le Mas d'Azil	Fête du Sport	Territoire
Renova	Daumazan sur Arize	Fête du Jeu	Territoire
Fête médiévale	Daumazan sur Arize		

3.Subventions

Tous les ans, la Communauté de Communes alloue des subventions aux associations qui animent le Territoire. Ces subventions ne sont attribuées qu'à des associations qui présentent une animation exceptionnelle.

Pour l'année 2009, il faudra se pencher sur les résultats et les budgets des associations, ainsi que sur leur impact, avant de se déterminer quant au montant des subventions.

Manifestation	Subventions
CLIC	7 000 €
Office du Tourisme	43 000 €
Pierre Sèche	30 500 €
Alice 09	7 500 €
Festival de la moto	1 500 €
Marché de l'Art	1 200 €
Caza d'Oro	1 500 €
Renova	4 000 €
Fête médiévale	1 000 €
Terre de Couleurs	5 000 €
Foire Agricole	3 000 €
Fête de la Figue	3 000 €
Vallée des Sciences	dernière année
Arlésie	1 600 €
Concert des Aînés	280 €
Propulseur azilien	1 000 €
Tribu de Magda	2 000 €
Fête des Moissons	1 000 €
Office du Tourisme Montesquieu	686 €
Chemin de Saint Jacques	440 €
GIC Concours chasse	300 €
Sapeurs Pompiers	1 000 €
Les restos du coeur	1 500 €
LDT	762 €
Ariège Initiative	950 €
Concours de chiens d'arrêt	300 €
Total subventions	121 218 €

L'assemblée passe au vote des subventions qui se fait à l'unanimité.

8- Questions Diverses

➤ Subvention de la CAF pour l'achat d'un mini bus

La CAF a attribué à la Communauté de Communes de l'Arize, une subvention de **20 000 €** pour l'achat d'un minibus. Sous peine d'annulation, La subvention devra obligatoirement faire l'objet d'un paiement avant le 31 décembre 2008. C'est pourquoi la Communauté a fait l'acquisition d'un nouveau minibus de **19 995,95 €**.

➤ Soutien à l'action EDF

Le Président remercie les personnes venues soutenir l'action de l'agence d'EDF du Mas-d'Azil menacée de fermeture. Il rappelle qu'il s'agirait d'une perte sèche de 18 000 € de taxe professionnelle pour la Mairie du Mas-d'Azil.

➤ **Regroupement Pédagogique Intercommunal Les Bordes Sabarat**

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de Sabarat soulève le problème que connaîtra le RPI Les Bordes/ Sabarat à la rentrée prochaine. Monsieur DAPOT intervient et suggère une réunion au sujet de la gestion des écoles sur la vallée.

➤ **Transport à la demande**

Il est rappelé que le Transport à la Demande sera mis en place courant Septembre/Octobre

➤ **Aménagement d'une Aire de Repos de Daumazan**

3 devis ont été reçus (1 entreprise de Daumazan, 1 du Mas-d'Azil, 1 du Fossat), le choix en commission d'appel d'offres s'est déterminé sur l'entreprise Massat Fournié du Mas d'Azil

➤ **Vice présidence de La Communauté de Communes de l'Arize**

Liliane DESCUNS assurera un des Postes de Vice-Président à La Communauté de Communes de l'Arize en remplacement de Louis CARMEL, démissionnaire.

➤ **Indemnités des élus**

Monsieur Jean-Pierre BERNABE, Maire de La Bastide de Besplas et Président de la Commission Finances propose de voter des frais de fonctionnement pour le Président et les Vice-Présidents de La Communauté. Le bureau dans sa séance de 18 h 00 a proposé 300 €/mois pour le Président et 150 €/mois pour les Vice-Présidents.

La proposition est adoptée à l'unanimité (favorable : 26 – Abstentions : 2)

➤ **Voirie**

Le marché de travaux de voirie, sous mandat des communes, arrive à sa dernière année de réalisation.

Monsieur LEMITRE de la DDE (Maître d'œuvre) nous a demandé d'informer les communes que les devis de travaux établis le sont sur la base du bordereau des prix du marché initial. Ce marché prévoyant une révision annuelle des prix, le montant des devis établis pour l'année 2008 se verront appliquer au moment de la facturation des hausses successives durant les 4 années de validité du marché (soit environ 5 % chaque année). Il faut donc s'attendre à une révision 2008 de l'ordre de **20 %** (4 x 5 %).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.